

BONNES AFFAIRES

Contacts-Rencontres

Rencontres

06 47 52 00 00 (0.80€/mm)



ÉLODIE
54 ans situation compliquée ch hom pr rdv discret cette semaine sur la région. Possibilité de me déplacer.



SOLENNE
Femme mère de 51 ans et toujours très curieuse, ch. H. doux de tout âge pour rencontre rapide



MARION
38 ans, envie de profiter de la vie et des hommes sans complexe. Jamais marié, sans enfant.

Stéphanie jeune divorcée ch hom pour assavoir ses besoins de logement. Rien de sérieux. Son tél. 06 01 40 80 82

Matrimonial Rencontre

fidelio-duo.fr



04 68 32 08 10
46 ANS FONCTIONNAIRE, divorcé. Parle avec passion de ses loisirs et découvrir avec plaisir les vôtres.

71 ans, présence chaleureuse, rite facile, retraitée veuve. Talente de cuisinière, apprécie les joies simples. Vous êtes en rap. Cvd. Ad. Fidelio 04 68 32 08 10

Adoptez CHATONS, CHATS câlins, testés sains, SIDA-leucose, stérilisés, tatoués, vacc., photos par tél ou Photo. Livrés à domicile Tél 06.68.68.10.90

73ans regard qui pétille, humour, délicate. Div ret employé du bâtiment, voyageur, théâtre, 1,60m belle stature. Visage en rap. Cvd. Ad. Fidelio 04 68 32 08 10

60ans assistante maternelle, dit. Taille moyenne, cheveux mi-longs, douce. Activités de plein air, cuisine, musique vous en rap. Cvd. Ad. Fidelio 04 68 32 08 10

Particulier recherche matériel agricole : remorque tracteur etc ... Faire offre. Tél : 06.85.15.09.66

Secteur COUZIL - Recherche personne pour garder dame âgée, jour et/ou nuit - ve, gîte et couvert compris. Tél04.68.74.05.85

Voyance

MATRÉE BOUMA - Voyant - Médium - Guérisseur - Spécialiste dans domaine alcool. I m p u i z s a n c i e s a u d e u i l l o . 0 6 . 2 6 . 8 8 . 3 3 . 4 8 (S.403068638)

6 Votre annonce diffusée sur 6 départements
AVEYRON LOZÈRE GARD HÉRAULT AUDE P.O.
en 48 heures

MAITRE SABOU

Grand voyant médium-guérisseur. Paiement après résultats. Célébre don de naissance transmis de père en fils. 20 ans d'exp. Connu dans le monde entier. Vous parlez du présent, passé et de l'avenir. Compétence dans divers domaines : chance, travail, sentiment, amour, mariage, divorce, etc.

06.29.41.94.30

Loisirs

Art, collections et grands crus

Passionnés de poupées anciennes achète CHER poupées en porcelaine ou tête seule même abîmées des années 1850 à 1930. Vêtements et accessoires, poupées mignonnes, automatés, carroussels anciens.



ACHÈTE CHER SELON MODÈLES 06 61 69 18 82

A vendre 6 génisses Aubrac. Tél. 05.65.48.73.50

Part. RECHERCHE

Collection CARILLONS anciens et mécanisme Comtoise



04.60.40.83.72

Achète tout militaires, montres, bijoux, couteaux, bijoux or et argent, pistolets anciens, cannes, épées. Contact : 06.09.51.99.65

ACHÈTE COLLECTIONS Importations TIMBRES France et monde entier, MONNAIES Antiques et Royales, DOCUMENTS HISTORIQUES, LIVRES, rares, CARTES POSTALES, Expertise gratuite. 04.68.46.16.85

Animaux

Chats

Matériel pro. Agri

Agriculture

Services

Troisième âge

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES

Midi Libre et Midi Libre Dimanche, journaux habilités à publier les annonces légales par arrêté préfectoral. Conformément à l'arrêté du ministère de la culture et de la communication du 21/12/2017, modifiant l'arrêté du 21/12/2012, relatif aux tarifs annuels et aux modalités des annonces judiciaires et légales, le tarif à la ligne est fixé à 4107 € ht pour 40 lignes ou espaces ou 1,79 € ht le mm col.

VIE DES SOCIÉTÉS Création

AVIS DE CONSTITUTION
Par ASSP en date du 06.10.2020, a été constituée la SCI ANTELIAN, capital 1000€, siège à Lot du clos de l'orbien 11200 campung d'Aude, est nommé gérant tributaire lebel s/s hameau des pifres 11200 et pierre des champs, objet : acquisition, administration par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et exceptionnellement leurs ventes, durée 99ans. RCS Narbonne

AVIS PUBLICS Enquêtes publiques

AVIS DE CONSTITUTION
CHAQUE JOUR, VOS RUBRIQUES D'ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

RAPPEL AVIS D'OUVREURE D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

projet de confortement des digues et déversoirs du seuil de Moussoulens à la Carbone - Tranches 1 à 3, sur le territoire des communes de Coursan, Cuxac d'Aude, Narbonne et Salières d'Aude. Autorité expropriante : le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA)

La Préfète de l'Aude, informe le public qu'il a été procédé sur le territoire des communes de Coursan, Cuxac d'Aude, Narbonne et Salées d'Aude à une enquête parcellaire en vue de déterminer les propriétaires des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet de confortement des digues et déversoirs du seuil de Moussoulens à la Carbone. Co-projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 20143494-0001 du 14 janvier 2015 prorogé par l'arrêté du 13 mars 2020. Durée de l'enquête : 09 octobre 2020 au 06 novembre 2020 inclus soit 29 jours consécutifs. Commissaire enquêteur : M. René LEMPELIER officier de la gendarmerie retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Mairie de COURSAN Du Lundi au Vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h30 à 17h00. Mairie de CUXAC D'AUDE Du lundi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 ; du mardi au vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Mairie de NARBONNE Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00. Mairie de SALLÈLES Du lundi au jeudi : de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h30 ; le vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 17h00 à 18h00.

Permanence : Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes : Mairie de COURSAN le 09 octobre de 9h00 à 12h00 Mairie de CUXAC D'AUDE le 28 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 Mairie de NARBONNE le 06 novembre de 14h00 à 17h00 Mairie de SALLÈLES le 20 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

Les observations sur les limites des biens à exproprier pourront être : - directement consignées sur le registre d'enquête parcellaire déposé en mairies de Coursan, Cuxac d'Aude, Narbonne et Salées d'Aude - ou adressées par correspondance au siège de l'enquête au maire qui les joindra au registre ou au commissaire enquêteur.

Press : Publication de l'avis d'enquête dans un journal diffusé dans le département de l'Aude, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Affichage : - Avis affiché en mairies de Coursan, Cuxac d'Aude, Narbonne et Salées d'Aude, aux endroits prévus à cet effet, et/ou par tout autre procédé en usage dans les communes, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Information et obligations des propriétaires : En vue de la fixation des indemnités, l'exploitant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'exploitant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits de préemption, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'exploitant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Conclusions du commissaire enquêteur : Le commissaire enquêteur remettra son rapport, ses conclusions et avis motivés dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfète de l'Aude. Le rapport du commissaire enquêteur sera déposé en mairies de Coursan, Cuxac d'Aude, Narbonne et Salées d'Aude à la préfecture de l'Aude et au siège du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA), pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Il pourra également être consulté par le public pendant la même période sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude.

Déclarations peuvent être adoptées au terme de l'enquête : - un arrêté portant cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet. Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique en vigueur au moment du déroulement de l'enquête.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de BOURIEGE BOURIEGEOLLE FESTES et SAINT-ANDRE AMENAGEMENT FONCIER CODE RURAL - Livre 1er nouveau

Décret N° 2006-304 du 30 Mars 2006 adoptant certaines dispositions de l'annexe 1er du Code Rural relatives aux procédures d'aménagement foncier en application de la loi n° 2015-157 du 23 Février 2015 relative au développement des territoires ruraux Loi n° 2016-1087 du 8 Août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

La Commission intercommunale d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES et SAINT-ANDRE ayant pour objet l'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (A.F.A.F.E.) sur une partie du territoire de ces communes a décidé de soumettre le projet d'aménagement foncier à enquête publique.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE (mode d'aménagement foncier, délimitation du périmètre concerné, prescriptions environnementales que doivent respecter le plan du nouveau parcellaire et les travaux concernés).

Tous les propriétaires fonciers de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu en sont informés. Comme indiqué dans l'arrêté d'organisation de l'enquête pris en date du 2 septembre 2020 par la Présidente du Département de l'Aude, et conformément aux articles L.121-14 et L.121-21 du Code Rural ainsi que les articles L.123-4 et suivants et R.123-7 à R.123-23 du Code de l'environnement, les documents suivants seront consultables du mardi 20 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus, soit 32 jours consécutifs, dans les mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE :

1/ - Le projet de mise en oeuvre d'une procédure d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental tel que précisé dans le procès-verbal de la réunion de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES et SAINT-ANDRE du 18 décembre 2019,

2/ - Les plans du géomètre indiquant le périmètre des zones à aménager, 3/ - L'étude préalable d'aménagement, volet foncier et volet environnemental, 4/ - Le projet de connaissance transmis par le Préfet,

5/ - Les délibérations des Commissions permanentes du Département de l'Aude des 21 juillet 2017 et 30 mars 2018 relatives au projet d'aménagement foncier des communes de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES et SAINT-ANDRE, 6/ - Trois registres, un pour chacune des communes destinés à recevoir les réclamations des observations des propriétaires et des personnes intéressées.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête pendant les jours habituels d'ouverture du secrétariat concerné, soit :

- le mardi de 10h00 à 12h00, le vendredi de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE - le lundi de 20h30 à 23h00, le mercredi de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE - le mardi de 14h00 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE.

Le commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique considérée est Monsieur Alain CHARTOTTE, officier de gendarmerie en retraite. Il se rendra à la disposition du public les :

- Mardi 20 octobre 2020 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de FESTES ET SAINT-ANDRE - Mercredi 4 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGEOLLE - Vendredi 13 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de BOURIEGE - Vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de BOURIEGE

pour y recevoir les réclamations et observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées dans le registre dans les plus brefs délais et tenues à disposition du public. Le géomètre chargé des opérations techniques sera présent, mais les entretiens avec le commissaire enquêteur

pourront bien évidemment être limités à un tête-à-tête si les intéressés le souhaitent.

Les observations ou les réclamations peuvent être également présentées pendant la période d'enquête : par courrier postal à « Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - route de Festes - 11300 BOURIEGE » ; « Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - Le Village - 11300 BOURIEGEOLLE » ; « Monsieur le Commissaire Enquêteur - Mairie - 1 Place Cornella - 11300 FESTES ET SAINT-ANDRE » ; sur les registres papier disponibles dans les 3 mairies ; sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/2020 ou il sera possible de consulter le dossier d'enquête et sur la boîte mail spécialement dédiée à cette enquête : enquêtepublique2020@registre-dematerialise.fr. Les observations transmises par courrier seront importées dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/2020. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site du Département https://www.aude.fr/files-avis-au-public. Un ordinateur sera mis à la disposition du public pour consulter ce dossier en mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE.

Toutefois, personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Conseil départemental, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de son ouverture. Dans un contexte sanitaire particulier lié au COVID 19, les gestes barrières restent de mise.

Pour se protéger et protéger les autres, il est indispensable de : - se laver très régulièrement les mains, - tousser et éternuer dans son coude, - utiliser un mouchoir à usage unique et de le jeter.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité de tous lors des permanences, mais également lors des déplacements, il est demandé à tous les participants de respecter un certain nombre de mesures sanitaires devant être respectées :

- le public ainsi que toutes les personnes pour l'accueillir seront porteurs d'un masque et se désinfecteront les mains avant et après chaque consultation,

- mise en place d'un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence, - la distanciation sociale devra être rigoureusement respectée,

- une salle ou un lieu d'attente sera mis à disposition du public venant consulter les documents ou rencontrer le commissaire enquêteur lors de ses permanences, en respectant les mesures de distanciation sociale,

- seule une personne (deux au maximum) sera introduite dans la salle de permanence avec port du masque obligatoire,

- du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle, - de même qu'un stock de masques, pour les personnes qui n'en seraient pas munies, et de gants pour permettre au public de manipuler les documents papier du dossier en toute sécurité.

En outre, toute personne souffrant d'une pathologie la rendant vulnérable est priée de ne pas se déplacer. Elle devra se faire connaître auprès de sa mairie de rattachement à laquelle elle laissera ses coordonnées téléphoniques de façon à ce que le commissaire enquêteur puisse la rappeler et échanger avec elle, chargé pour les mairies concernées de transmettre ces demandes dans les meilleurs délais au commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, les annexes et les conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE ainsi qu'au Département de l'Aude aux heures habituelles d'ouverture et sur https://www.aude.fr/files-avis-au-public pendant une durée d'un an à compter de la remise du rapport par le commissaire enquêteur au Département de l'Aude.

Au terme de l'enquête publique et après avoir recueilli l'avis de la C.I.A.F. de BOURIEGE, BOURIEGEOLLE, FESTES ET SAINT-ANDRE et de la commune de ROQUEFALLADE ET CONILHAC convenue au titre des effets notables, le Département de l'Aude décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier ou d'y renoncer.

Les informations concernant le projet soumis à enquête publique pourront être demandées auprès de Monsieur Christophe GONZALEZ, agent du Département, au numéro suivant : 04 68 11 05 13.

En outre, les propriétaires disposant d'un délai d'un mois à compter du jour de la publication de cet avis pour signaler au Département de l'Aude les contestations judiciaires en cours sur les propriétés d'immeubles incluses dans ce périmètre.

Carcassonne, le 2 septembre 2020 Le Président du Conseil départemental Hélène SANDRAGNE

Quel est le moyen le plus simple pour trouver tous les appels d'offre de marchés publics ?

francemarchés.com TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS
Recherchez un appel d'offre
Trouvez GRATUITEMENT tous les avis de marchés publics dès leur parution en créant des ALERTES mail sur les zones et les secteurs d'activité qui vous intéressent.

Nouveau site 100% GRATUIT PLUS COMPLET ALERTES MAIL
www.francemarchés.com avec Midi Libre L'INDEPENDANT CENTRE PRESSE